Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 18 (1873)
Heft: 2

Rubrik: Nouvelles et chronique

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 13.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Lorsque les parallèles sont tout à fait rapprochées du glacis, que l'ennemi est affaibli par les combats précédents, qu'il ne peut plus empêcher les progrès des assiégeants et qu'il lui est impossible de garnir les retranchements d'un nombre d'hommes suffisant, on entre dans la troisième période (Der nahe Angriff) qui se termine par la brèche et l'assaut.

L'auteur donne quelques lignes au siége fait dans des circonstances exceptionnellement favorables aux assiégeants ; mais ce paragraphe est peu important.

Dans le troisième chapitre de son ouvrage, le capitaine Brunner passe à l'ennemi, d'assiégeant il devient assiégé et nous renseigne (en suivant le même système que pour l'attaque) sur ce que doit être la défense d'une place au point de vue des troupes, de leur armement, de leur approvisionnement, du service de garde, des retranchements, du feu de l'artillerie, etc.

Enfin dans les quatrième et cinquième chapitres, nous apprenons ce que sont les mines tant au point de vue défensif qu'offensif, et nous avons sous les yeux quelques exemples pratiques servant à éclaircir les données de l'ouvrage.

En résumé, nous pouvons dire que le *Festungs-Krieg* a le grand avantage, fort rare du reste, d'être fort concis et fort clair tout à la fois, de pouvoir par conséquent être lu d'une manière profitable, non-seulement par des officiers du génie, ou même des armes spéciales, mais par des officiers à quelque position qu'ils appartiennent dans l'armée.

Nous ne pouvons donc qu'engager tous nos camarades à prendre connaissance de cette brochure, qui ne les effraiera ni par sa dimension, ni par son prix d'achat. Le seul inconvénient est, qu'à notre connaissance du moins, elle n'a pas été encore traduite en français ; et nous aimons à espérer que quelque officier du génie ne tardera pas à la transcrire dans notre langue. C.

NOUVELLES ET CHRONIQUE.

France. — *L'Avenir militaire* annonce que le ministre de la guerre vient de donner des ordres pour compléter l'effectif des chevaux de l'armée. La statistique pour les derniers événements indique une perte de 19,550 animaux, environ 3,000 n'ont pas encore été remplacés.

Les comités de remonte procéderont immédiatement aux achats suivants : chevaux de tête de toute arme ; chevaux de réserve et de ligne, propres au service de la gendarmerie ; chevaux de cavalerie légère de toutes robes ; chevaux de selle pour l'artillerie et les équipages militaires. Tous ces animaux seront choisis parmi le sujets âgés de moins de huit ans. Les achats seront terminés pour la fin du mois de janvier.

— Le 28 décembre dernier 105 mille recrues de la classe de 1871 ont été versés dans les divers corps de l'armée. Leur répartition dans les compagnies actives des régiments d'infanterie s'est faite sur les bases de la circulaire suivante, du ministre de la guerre, général de Cissey, datée de Versailles, 18 décembre 1872 :

Messieurs. — Les jeunes soldats de la classe de 1871, affectés à des corps d'infanterie stationnés en France, devant tous, dès qu'ils auront été habillés, équipés et, s'il est possible, armés, être dirigés des dépôts sur les bataillons actifs, j'ai l'honneur de vous informer que j'ai arrêté les dispositions suivantes au sujet de leur instruction :

Dans chaque corps, les hommes de recrue seront répartis par portions égales entre les compagnies actives.

Les capitaines seront chargés d'assurer leur instruction militaire jusqu'à la 1re classe de l'école de soldat inclusivement.

Les hommes passés à la 1re classe et à l'école de peloton seront instruits par bataillon.

Les compagnies de dépôt des corps de l'intérieur ne recevront pas de recrues ; mais lorsqu'elles seront réunies aux bataillons actifs, leurs cadres concourront à l'instruction des hommes de recrue lorsqu'ils passeront à la première classe et à l'école de peloton.

Quant aux corps en Afrique, leurs dépôts stationnés en France ou en Algérte formeront les jeunes soldats, à l'aide des cadres ou portions de cadres dont ils disposent.

Je vous prie d'assurer, chacun en ce qui vous concerne, l'exécution des prescriptions contenues dans la présente circulaire. — Recevez, messieurs, etc.

— Il serait question de supprimer les quatre régiments de zouaves, qui seraient versés dans l'infanterie de ligne. Cette innovation peu heureuse est généralement mal vue.

Italie. — Le ministre de la guerre, général Ricotti, a présenté aux Chambres, le 20 décembre, un projet de recrutement de l'armée en vertu duquel, tous les citoyens sont astreints personnellement au service militaire. La durée du service sera de douze années de 18 à 30 ans. Le contingent de la levée est divisé en trois catégories :

La première et la seconde catégories comprennent les individus destinés à servir successivement dans l'armée permanente, dans la milice mobile et dans la milice sédentaire.

La troisième catégorie comprend les inscrits qui, par suite de raisons de famille sont dispensés du service dans l'armée permanente et dans la milice mobile.

Les engagés volontaires d'un an seront maintenus. Le projet comprend encore d'autres dispositions relatives au réengagements, aux étudiants, aux envois en congé, etc.

Messieurs les actionnaires de la REVUE MILITAIRE SUISSE sont informés que le coupon de dividende de l'exercice de 1872 sera payé dès son échéance, soit dès le 31 mars courant, à la caisse de l'Union vaudoise du crédit, à Lausanne.

VIENT DE PARAITRE

chez

TANERA, éditeur à Paris; GEORG, éditeur à Genève et Bâle; PACHE, imprimeur à Lausanne, et chez les principaux libraires de la Suisse et de l'étranger :

RELATION HISTORIQUE ET CRITIQUE

DE LA

GUERRE FRANCO-ALLEMANDE

EN 1870-1871

PAR

FERDINAND LECOMTE,

colonel fédéral suisse.

TOME PREMIER

Un volume grand in-8°, avec 3 cartes.

Ce volume (l'ouvrage entier en aura trois) va jusqu'aux opérations devant Metz. Il contient entr'autres un exposé détaillé des organisations militaires française et prussienne, des renseignements nouveaux sur les batailles de Wissembourg, de Wœrth et de Forbach, ainsi que des appréciations critiques impartiales sur la première période de la guerre.

La *Revue militaire suisse* paraît deux fois par mois à Lausanne. Elle publie en supplément, une fois par mois, une *Revue des armes spéciales*. — Prix : Pour la Suisse, 7 fr. 50 c. par an. Pour la France, l'Allemagne et l'Italie, 10 fr. par an. Pour les autres Etats, 15 fr. par an. — Pour tout ce qui concerne l'Administration et la Rédaction, s'adresser au Comité de Direction de la *Revue militaire suisse*, à Lausanne, composé de MM. F. LECOMTE, colonel fédéral (absent); E. RUCHONNET, lieut.-colonel fédéral d'artillerie; Ch. BOICEAU, capitaine fédéral. — Pour les abonnements à l'étranger s'adresser à M. Tanera éditeur, rue de Savoie, 6, Paris, ou à la librairie Georg, à Genève.

LAUSANNE. — IMPRIMERIE PACHE, CITÉ-DERRIÈRE, 3.